

Laval, le 5 janvier 2015

Me Sonia Lebel  
Procureur en chef  
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion  
de contrats publics dans l'industrie de la construction  
600, rue Fullum, sous-sol – secteur 0570  
Montréal (Québec)  
H2K 3L6

**Objet : Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la Commission d'enquête sur la gestion et l'octroi des contrats publics dans l'industrie de la construction**

---

Chère collègue,

Pour faire suite à votre préavis du 2 décembre dernier, je me dois de vous faire les précisions suivantes:

Concernant le point numéro un, le contexte et les circonstances dans lesquels ces événements ont eu lieu ont été amplement élaborés lors de mon passage devant les commissaires.

Par contre, en ce qui a trait au point numéro deux, de telles conclusions possiblement défavorables de la part des commissaires concernant mon rôle de gestionnaire de Ville de Laval seraient totalement non fondées pour plusieurs raisons. Aucune preuve n'a été présentée à ce sujet aux audiences et de plus tous les nombreux indicateurs crédibles et neutres ainsi que tous les rapports d'experts indépendants, démontrent le contraire. De plus, ces conclusions feraient fi du travail réalisé et des résultats obtenus, autant par mes collègues que par moi-même, sur une longue période de service publique de 16 ans, soit l'équivalent du quart de notre vie active d'adulte.

La Commission a réussi à dévoiler par son travail, au bénéfice de tous, le type de système qui avait été mis en place à Laval à l'insu de tous les élus, sauf un. Il va de soi qu'un tel système a besoin d'une clandestinité absolue pour opérer, survivre et perdurer, comme cela semble avoir été le cas à Laval. Les faits démontrent aussi que je n'avais rien à voir avec cela, tout comme mes autres collègues, et que nous n'avions aucun soupçon quant à son existence même.

A priori, je tiens à rectifier le fait que j'ai été président du comité exécutif de Ville de Laval. Cela n'a duré que seulement douze jours à la suite de la démission du maire, en novembre 2012, puis cinq autres jours, à la suite de la démission de son premier remplaçant, en juin 2013. J'ai cependant été membre du comité exécutif de 2005 à 2009 puis vice-président de 2009 à 2013.

Tout comme mes collègues, j'ai veillé aux intérêts de la Ville de Laval en ma qualité d'administrateur public et les faits objectifs, les indicateurs publics et les rapports d'experts le démontrent amplement.

Durant les seize années où j'ai été élu, Ville de Laval a enregistré des performances exceptionnelles et répétées à de multiples niveaux, qui ont été remarquables et bénéfiques pour ses citoyennes et citoyens.

L'Administration à laquelle j'ai participé a enregistré des investissements privés records de plus d'un milliard de dollars par année pendant huit années consécutives, ce qui a placé Laval dans une classe à part parmi les dix-sept régions du Québec. Notre gestion des fonds publics a aussi généré, année après année, des surplus financiers qui ont permis de créer des réserves de plus de 400 millions de dollars. Nous avons réglé le déficit actuariel de 100 millions de dollars des régimes de retraite des employés à même le budget courant. Nous avons maintenu un nombre de policiers de 20 % inférieur à celui de Longueuil, pour des populations comparables, tout en améliorant le bilan de la sécurité publique.

De banlieue-dortoir, Laval est devenu, au cours de ces années, une ville autonome en pleine expansion, obtenant un réseau de stations de métro, une université prestigieuse, des infrastructures routières, autoroutières, un pont et un amphithéâtre majeur, tout en améliorant la production d'eau potable, celle du traitement des eaux usées et l'entretien des infrastructures municipales.

Tous ces accomplissements ont de plus été réalisés sans aucune hausse réelle du compte de taxes foncières des Lavalloises et des Lavallois. Pour une bonne partie de ces seize ans, il y a un gel de taxes, ce qui équivaut en réalité à une baisse de taxes. Les années au cours desquelles des hausses ont été annoncées, elles ont toujours été contenues à l'intérieur de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Tous ces accomplissements ont de plus été réalisés tout en réduisant la dette de Ville de Laval. Notre politique de remboursement de la dette a permis de la réduire de 35 % au cours de cette période. La dette de Ville de Laval était, en 2013, 43 % inférieure à celle de la moyenne des autres grandes villes du Québec.

La firme de notation financière de réputation mondiale Standard & Poor's a d'ailleurs porté à la hausse la cote de crédit décernée à Ville de Laval, à AA positive, en 2012. Cette évaluation est la meilleure évaluation décernée à une municipalité québécoise, dépassant même l'évaluation accordée au gouvernement du Québec et même celle de la société d'État Hydro-Québec. Cette évaluation est basée sur la performance budgétaire, la solidité des liquidités, la croissance économique de la Ville et l'équipe de gestionnaires. Ces évaluations sont d'autant plus importantes qu'elles réduisent les frais de financement de la Ville.

Cet énoncé fragmentaire – et factuel – tend à démontrer que j'ai veillé, et au meilleur de ma connaissance, tout comme mes collègues, aux intérêts de la Ville de Laval, et que nous avons obtenu des résultats impressionnants dont je suis particulièrement fier.

Ces faits, bien tangibles et documentés, s'ajoutent aux milliers d'interventions que j'ai faites au nom de mes concitoyennes et concitoyens au cours des seize années où ils m'ont accordé leur confiance.

Je joins aussi, sous pli, mon allocution de départ, prononcée en avril 2013, dans laquelle je souhaite que les défis que pose tout le questionnement actuel sur les mœurs politiques ne découragent pas les gens à faire du service public, mais plutôt le contraire, à les stimuler à faire le choix de contribuer à la société et à y voir une exigence supplémentaire pour que la politique soit mieux perçue, mieux appréciée.

Les travaux de la Commission, dont vous êtes la procureure en chef, ont déjà contribué pour beaucoup en ce sens. D'aucuns conviennent que la démocratie est un système imparfait, mais combien respectueux des droits et libertés de chacune et chacun! J'espère que les commissaires sauront préserver la confiance du public dans leurs élus. J'ai toujours assumé que notre rôle d'élus est de servir la société pour améliorer le sort de nos concitoyennes et concitoyens. Loin d'être naïf, je crois que c'est encore et toujours la motivation de la grande majorité des élus (es). C'est ainsi que j'ai abordé l'importance de ma participation à la vie démocratique et le sérieux que j'ai consacré à mon travail d' élu.

Conclure que je n'ai pas veillé aux intérêts serait faire fi du travail, des résultats et du dévouement de mes collègues et moi durant seize ans. Les faits objectifs, documentés et crédibles, confirment à quel point nous avons veillé aux intérêts de Ville de Laval. Les faits démontrés par la Commission, les preuves présentées ainsi que les accusations portées, tendent aussi à confirmer la clandestinité du système qui y existait.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces précisions, veuillez agréer, chère collègue, mes salutations distinguées.

Me Basile Angelopoulos